



Direction générale
des services

Béziers, le 09/11/2020

Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Biterrois
Zac de Mercorent
Ilot 29P – Rue Alphonse Beau de Rochas
BP50
34501 Béziers
Téléphone. 04 67-67-40-10

Affaire suivie par Mh Manez
Références 20/1235

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 39 – Servian, Alignan du Vent

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Travesset en date du 06/11/2020, qui va effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de CABM ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 39 du PR 25+800 au PR 30+400 sur les communes de Servian, Alignan du Vent, du 23/11/2020 au 31/12/2020 de 8h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Circulation alternée manuellement conformément à la fiche CF23 du manuel du chef de chantier ou par feux tricolores conformément à la fiche CF24 du manuel du chef de chantier, vitesse limitée à 50km/h au droit du chantier

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Travasset, représentée par Monsieur Abdelkader Vincent- 281 Rue Joseph Marie Jacquard 34500 Béziers. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Abdelkader Vincent, 06 79 45 09 22) sous le contrôle de l'agence technique départementale Biterrois.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Biterrois



Paul-Claude Arnaud

Ampliation
Monsieur le Maire de Servian
M. le(s) maire(s) de Alignan du Vent
EDSR 34,
Hérault Transports,
CODIS 34,